

SÉANCE ORDINAIRE

18 SEPTEMBRE 2018

Deux cent quarantième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 18^e jour de septembre 2018 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme, Martin Paquette, Stéphane Surprenant et Pierre Therrien.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Autres présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général;
Monsieur Alain Camaraine, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Chantal Noël, directrice du Service des ressources financières.

Absence: Monsieur le commissaire : Réjean Bessette.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 18.09.18
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

05.7 Désignation d'un webmestre et d'un administrateur externe (document séance tenante : DG 18.09.18-05.7).

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 28 août 2018 (document SG 18.09.18-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 Du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN – Remerciements pour l'appui et la contribution à la cause « Opération Bonne mine ».
- 05.2.2 De monsieur Eric Plourde, président du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ) : Absence au lancement officiel du Plan d'engagement vers la réussite tenu le 18 septembre 2018, en raison de leur dissidence aux cibles chiffrées contenues au Plan.
- 05.3 Mot de la présidente et parole aux commissaires.

- 05.4 Présentation du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (document séance tenante : CC 18.09.18-05.4).
- 05.5 Rapport de la rentrée 2018-2019 (document DG 18.09.18-05.5).
- 05.6 Dépôt du rapport annuel du protecteur de l'élève (documents SG 18.09.18-05.6).
- 05.7 Désignation d'un webmestre et d'un administrateur externe (document séance tenante : DG 18.09.18-05.7).
- 08.1 Octroi des contrats de berlines 2018-2021 (document SOSTS 18.09.18-08.1).
- 09.1 Engagements (document RH 18.09.18-09.1).
- 12.1 Adjudication de contrat
 - 12.1.1 Acquisition de soudeuses et dévidoirs pour soudage – École professionnelle des Métiers (dossier no 183600001) (document RM 18.09.18-12.1.1).
- 13 - Remerciements et félicitations.
- 14- Autres sujets.
- 15- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

En raison de la présentation du Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, aucune capsule pédagogique n'est présentée au conseil des commissaires.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Martine Lalonde, secrétaire, et madame Tatiana Yvetot, vice-présidente du comité de parents, présentent brièvement les résultats d'un sondage effectué auprès de parents ayant siégé au comité de parents depuis les trois dernières années, lequel portait notamment sur les conditions d'exercice de leurs fonctions sur les conseils d'établissement ainsi qu'au comité de parents. Pour la suite, le comité de parents souhaite travailler en collaboration avec la commission scolaire.

Monsieur Ghislain Tardif, vice-président du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ), explique l'absence du Syndicat aux activités de promotion du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et réitère leur dissidence quant aux cibles chiffrées contenues au Plan. Toutefois, il témoigne de leur appréciation quant au processus d'élaboration et affirme que les enseignants contribueront à sa mise en œuvre.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 28 AOÛT 2018 (document SG 18.09.18-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 28 août 2018 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 18.09.18
002

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2018 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 28 août 2018.

05.2 CORRESPONDANCE

05.2.1 Du Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières CSN – Remerciements pour l'appui et la contribution à la cause « Opération Bonne mine ».

05.2.2 De monsieur Eric Plourde, président du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (CSQ) : Absence au lancement officiel du Plan d'engagement vers la réussite tenu le 18 septembre 2018, en raison de leur dissidence aux cibles chiffrées contenues au Plan.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET PAROLE AUX COMMISSAIRES

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 28 août 2018.

Madame Josée Hébert, mentionne que le comité de parents offre, le mercredi 10 octobre 2018 à 19 h à la bibliothèque de la Polyvalente Marcel-Landry, une conférence animée par M. François Paquet de la Fédération des comités de parents du Québec, sur les rôles du conseil d'établissement et du comité de parents.

Monsieur Olivier Demers-Payette, commissaire parent, précise que le sondage mené par le comité de parents avait pour objectif de mieux soutenir les membres des conseils d'établissement dans l'exercice de leur rôle et plus particulièrement depuis l'année scolaire 2016-2017 où plusieurs conseils d'établissement ont refusé d'approuver les grilles horaires et les grilles-matières.

Monsieur Pierre Hamelin informe les membres du conseil des commissaires que l'assemblée générale du comité EHDA aura lieu le lundi 24 septembre 2018 à 19 h à l'auditorium de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot. L'assemblée générale sera précédée d'une conférence offerte par mesdames Nathalie Rousseau et Isabelle Lavoie, laquelle portera sur la transition de l'école vers la vie active (TÉVA).

05.4 PRÉSENTATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2018-2022 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document séance tenante : CC 18.09.18-05.4)

Considérant que le nouvel article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite;

Considérant que le conseil des commissaires a adopté le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à la séance d'ajournement du 26 juin 2018 (Résolution HR 18.06.26-003) et l'a transmis au ministre;

Considérant que l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit également que le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication et que la commission scolaire

doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan;

Considérant que le plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Hautes-Rivières a été publié sur son site Internet le 10 septembre dernier;

Considérant que l'avis public requis par la *Loi sur l'instruction publique* a été dûment publié;

HR 18.09.18
003

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

De prendre acte du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières présenté par madame Andrée Bouchard, présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Adopté à l'unanimité.

05.5 RAPPORT DE LA RENTRÉE 2018-2019 (document DG 18.09.18-05.5)

Monsieur Éric Blackburn présente et commente brièvement le document intitulé « *Rapport de la rentrée 2018-2019* ». Ce document contient certaines données ainsi qu'un aperçu des principaux dossiers traités par les services administratifs de la Commission scolaire, dans le cadre de la rentrée scolaire 2018-2019.

05.6 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (documents SG 18.09.18-05.6)

Considérant l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit notamment que le protecteur de l'élève doit transmettre annuellement à la commission scolaire un rapport qui indique le nombre et la nature des plaintes qu'il a reçues, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qui leur ont été données;

Considérant le rapport annuel produit et reçu du protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry, pour l'année scolaire 2017-2018;

HR 18.09.18
004

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

De prendre acte du rapport annuel 2017-2018 du protecteur de l'élève, Me Christian Beaudry.

Adopté à l'unanimité.

05.7 DÉSIGNATION D'UN WEBMESTRE ET D'UN ADMINISTRATEUR EXTERNE (document séance tenante : DG 18.09.18-05.7)

Considérant l'Entente de principe intervenue le 28 juin 2018 entre la Représentante et les commissions scolaires, intitulée « Transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire » (ci-après « Entente »);

Considérant le jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel approuvait l'Entente;

Considérant que l'Entente prévoit la désignation d'un webmestre conformément à l'article 4.5 de l'Entente;

Considérant que la commission scolaire doit déterminer si elle s'auto administre ou si elle désigne un administrateur externe conformément à l'article 4.1 de l'Entente;

Considérant que la désignation du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, devra être entérinée par la Cour supérieure dans les 45 jours de la date du jugement conformément à l'article 4.7 de l'Entente, soit au plus tard le 15 octobre 2018;

Considérant que le tribunal entérinera, le 12 octobre 2018, le choix du webmestre, de l'administrateur externe et du vérificateur externe, le cas échéant, tel que prévu au paragraphe 145 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018;

Considérant que le webmestre, l'administrateur externe et le vérificateur externe devront faire rapport de leurs travaux spécialisés à la Cour supérieure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente, notamment au regard des articles 7.2, 7.3, 8.1 et 8.2, agissant ainsi comme témoin expert du tribunal;

Considérant le paragraphe 146 du jugement de la Cour supérieure du 30 juillet 2018, lequel ordonne au Webmestre, au Vérificateur à être désignés en vertu de l'Entente et à l'Administrateur visé au paragraphe 4.2.1 de l'Entente de se conformer aux modalités contenues dans l'Entente;

Considérant l'article 42.1 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4) permettant la conclusion d'un contrat de services de gré à gré en de telles circonstances;

Considérant les Règlements de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs et la Politique d'acquisition de biens et services et la possibilité pour le conseil des commissaires d'y déroger pour un cas spécifique;

Considérant les circonstances exceptionnelles en l'espèce;

Considérant que le montant exact des services demeure approximatif et qu'il pourrait être inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

Considérant l'offre de service de *Collectiva services en recours collectifs inc.*;

Considérant l'offre de service de la *Société GRICS*;

Considérant que pour la Commission scolaire des Hautes-Rivières le montant approximatif est de 73 892,93 \$ (taxes en sus).

HR 18.09.18
005

Il est proposé par monsieur François Blais :

De retenir la firme *Collectiva services en recours collectifs inc.* à titre de webmestre;

De retenir la firme *Collectiva services en recours collectifs inc.* à titre d'administrateur externe;

De retenir les services de la *Société GRICS*;

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effets aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

08.1 OCTROI DES CONTRATS DE BERLINES 2018-2021 (document SOSTS 18.09.18-08.1)

Considérant que les contrats de transport scolaire quant aux berlines sont venus à échéance le 30 juin 2018;

Considérant les recommandations du comité de négociation formé de messieurs Charles Dalpé, Mario Champagne et Simon Bradette;

Considérant l'acceptation des conditions proposées par l'ensemble des transporteurs;

HR 18.09.18
006

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'autoriser la présidente et le directeur général à signer les contrats de transport scolaire avec les transporteurs quant aux berlines, selon les modalités convenues avec chacune des parties.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 18.09.08-09.1)

Considérant les dispositions de la convention collective du personnel enseignant;

HR 18.09.18
007

Il est proposé par monsieur Pierre Therrien :

Que madame Véronic Desrosiers soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 2 – préscolaire, et soit affectée à l'école Bruno-Choquette et ce, à compter du 23 août 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Hélène Gousy, Chantal Mercier, Marie-Pier Petit et Johanne Savoie ainsi que de monsieur Lionel Degoud, tenu le 28 juin 2018;

HR 18.09.18
008

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que madame Roxanne Thibeault soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de secrétaire d'école à l'école Capitaine-Luc-Fortin, Édifice Saint-Joseph et ce, à compter du 19 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Marie-Josée Bellavance et Marie-Pier Petit ainsi que de monsieur Alain Camaraire, tenu le 21 août 2018;

HR 18.09.18
009

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que madame Valérie Dumont soit engagée pour un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine) de secrétaire de gestion au Service des ressources éducatives aux jeunes et ce, à compter d'une date à déterminer.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de madame Marie-Pier Petit ainsi que de messieurs François Bergeron et François Chartrand, tenu le 30 août 2018;

HR 18.09.18
010

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que monsieur Bryan Paré soit engagé pour un poste régulier à temps plein (38,75 heures par semaine) d'ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 19 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

12.1 ADJUDICATION DE CONTRAT

12.1.1 ACQUISITION DE SOUDEUSES ET DÉVIDOIRS POUR SOUDAGE – ÉCOLE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS (dossier no 183600001) (document RM 18.09.18-12.1.1)

Considérant l'analyse de la soumission reçue;

HR 18.09.18
011

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au seul soumissionnaire conforme, Oxygène Granby Inc., le contrat d'acquisition de soudeuses et dévidoirs pour l'École professionnelle des Métiers (EPM), au montant négocié de 63 562 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

13- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

Aucun remerciement ni aucunes félicitations ne sont adressés.

14. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est ajouté.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 18.09.18
012

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL